

Épreuves du permis de conduire : de nouvelles perspectives pour le Groupe

02/02/2015



Le projet de loi "pour la croissance et l'activité" en cours d'examen au Parlement, dite loi Macron, inclut un projet de réforme du permis de conduire visant à fluidifier le passage des épreuves.

En effet, le délai moyen d'attente entre deux épreuves pratiques du permis atteignait l'an passé 96 jours (avec des écarts allant de 49 à 160 jours), pénalisant les candidats ayant connu un premier échec, en particulier les jeunes et les personnes en recherche d'emploi.

Dans le cadre de son plan stratégique La Poste 2020 : Conquérir l'avenir, Le Groupe La Poste s'est engagé depuis 2013 dans un projet prioritaire de modernisation de l'action publique ([lire notre article](#)) aux côtés de l'État, des collectivités locales et des opérateurs de services publics afin de simplifier la vie quotidienne des particuliers. C'est donc naturellement qu'il se propose de participer activement à la réforme engagée par l'État, à plus forte raison parce que l'univers de la conduite automobile lui est pleinement familier.

Avec une flotte de plus de 62 600 véhicules qui desservent quotidiennement l'intégralité du territoire de métropole et d'outre-mer, La Poste dispose d'une expérience éprouvée en matière d'éducation et de sécurité routières. Elle est portée notamment par un réseau de 400 personnels qualifiés, en charge des actions de prévention sur les risques routiers professionnels. Elle se prolonge dans une compétence reconnue en matière de formation à l'éco-conduite développée par Mobigreen, filiale du Groupe qui a prodigué cette formation à plus de 80 000 postiers et commercialise ses savoir-faire auprès des entreprises et collectivités locales à la tête de flottes automobiles – ERDF, Air Liquide, Darty, Orange, la SNCF et Peugeot pour les entreprises et l'Ugap (*), partenaire exclusif pour le secteur public.

Un savoir-faire reconnu dans l'éducation et la sécurité routières

Forte de ses expériences et acteur de confiance au cœur de la société, La Poste sollicitera un agrément qui lui permettra d'être un des organisateurs de l'épreuve théorique générale du code de la route. En effet, présente sur tout le territoire, elle est en capacité de proposer des lieux connectés, accessibles à tous et partout pour accueillir l'organisation des épreuves du code de la route et en assurer le bon déroulement. Ses collaborateurs assermentés pourront garantir le respect des principes de neutralité et d'égalité qui doivent nécessairement présider à l'exercice d'une telle mission.

S'agissant des épreuves pratiques, La Poste proposera aux collaborateurs intéressés par cette mission de venir en renfort des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR). Après une formation de plusieurs semaines à l'Institut national de la sécurité routière (Inser) et une accréditation, ils seront habilités à faire passer la seule épreuve pratique du permis B, à la demande des préfets dans les territoires les plus concernés, lorsque les délais de passage des épreuves sont au-delà des seuils acceptables.

Ce projet ne concerne en aucun cas les facteurs et le déploiement des nouveaux services réalisés dans le cadre de leur tournée.

(*) Ugap : Union des groupements d'achats publics.